



Volontariat OK Vol au 1^{er} avril MODE D'EMPLOI

1



Je déclare mon volontariat pour voler sur 1 ou plusieurs jours OFF ou Congés Annuels.

Fonction disponible sous CrewMobile / gérer mon planning

2



Le suivi contacte les PNC «OK VOL» *par SMS*

3



Je rappelle le suivi afin de prendre connaissance de l'activité, *je reste libre d'accepter ou non la proposition* [destabilisation possible, j'en suis informé]

FAQ



Que deviennent mes CA sur lesquels je vole dans le cadre du OK vol ?

Ces congés seront au choix du PNC soit reprogrammés, soit placés dans le PERCO.

Dans quel cas vais-je toucher la prime de 100 € ?

Une prime de 100 euros sera versée par jour de déclenchement sur jour OFF rendu. Le nombre de jours de repos base mensuel sera au minimum de 10 jours dont une période consécutive de 4 jours minimum pour un mois complet d'activité.

Dans le cas où le PNC rend des CA dans le cadre du OK vol, si les CA utilisés amenaient à créditer des OFF supplémentaires (lié au tableau d'abattement), ces OFF ne seront pas reprogrammés, mais rémunérés à hauteur de 100 euros par jour manquant.

Puis-je rendre des jours de TAF ?

Le TAF n'est pas éligible au OK VOL